

RAISONS ET DÉRAISONS. DES REVENDICATIONS ANIMALITAIRES

Essai de lecture anthropologique et politique

Jean-Pierre Digard

Le Seuil | *Pouvoirs*

2009/4 - n° 131
pages 97 à 111

ISSN 0152-0768

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2009-4-page-97.htm>

Pour citer cet article :

Digard Jean-Pierre , « Raisons et déraisons. Des revendications animalitaires » Essai de lecture anthropologique et politique,
Pouvoirs, 2009/4 n° 131, p. 97-111. DOI : 10.3917/pouv.131.0097

Distribution électronique Cairn.info pour Le Seuil.

© Le Seuil. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

JEAN-PIERRE DIGARD

RAISONS ET DÉRAISONS
DES REVENDICATIONS
ANIMALITAIRES.
ESSAI DE LECTURE
ANTHROPOLOGIQUE ET POLITIQUE

97

Quiconque porte un tant soit peu d'attention aux débats auxquels donnent lieu aujourd'hui en France la place et le statut des animaux ne peut manquer d'être frappé par les excès et les contradictions des discours tenus et des attitudes adoptées. Ainsi, quelle commune mesure y a-t-il entre la situation des animaux de boucherie, élevés à seule fin d'être tués pour être mangés, et celle des animaux de compagnie, qui sont admis dans les familles parfois sur un pied d'égalité avec les enfants ? Ou entre la logique productiviste des élevages industriels et celle des militants qui revendiquent, parfois de façon spectaculaire ou violente, des « droits » pour les animaux ou même, au nom de l'« antisépécisme »¹, un traitement égal pour les animaux et les humains ?

Ces contrastes résultent de la présence, dans la société occidentale moderne, de trois types principaux de rapports aux animaux, qu'il convient de distinguer soigneusement : 1. des relations *effectives* d'élevage et d'utilisation d'« animaux de rente » ou, plus largement, d'« animaux d'utilité », relations qui sont généralement le fait de professionnels (agriculteurs, éleveurs, dresseurs, utilisateurs divers, etc.); 2. des relations

1. Néologisme forgé par le philosophe Peter Singer (*Animal Liberation*, New York Review/Random House, 1975) par analogie avec « antiracisme »; l'antisépécisme récuse tout « préjugé ou attitude de parti pris en faveur des intérêts des membres de sa propre espèce et à l'encontre des membres des autres espèces ».

effectives, à dominante affective, avec des « animaux de compagnie », relations qui sont le plus souvent le fait d'amateurs; 3. des relations *fictives*, imaginées et conçues comme un idéal à atteindre par divers courants de la mouvance « animalitaire »².

NOUVEAUX RAPPORTS AUX ANIMAUX ?

Ces trois types de rapports ont-ils subi, durant les dernières décennies, des changements qui pourraient justifier que l'on parlât aujourd'hui de « nouveaux rapports » aux animaux ?

Les transformations de l'élevage

98 Dans un contexte dominé par la nécessité de reconstruire l'économie détruite par la Seconde Guerre mondiale, l'élevage traditionnel, familial et polyvalent des années 1950 s'est concentré (les éleveurs représentent aujourd'hui moins de 1 % de la population française), intensifié, industrialisé (le nombre des élevages hors-sol est en progression constante) et spécialisé (susitant la formation de filières viande bovine/lait, poulets de chair/poules pondeuses, etc., distinctes).

Les changements intervenus par ailleurs dans le mode de vie des Français n'ont fait qu'amplifier cette évolution : tandis que la population française passait de 40 millions après la guerre à près de 70 millions aujourd'hui, la consommation de viande progressait, elle, de 50 à près de 100 kg/personne/an entre 1950 et 1980, date à laquelle elle a commencé à régresser jusqu'à 90 kg aujourd'hui – ce qui donne, tout compte fait, un doublement de la consommation totale de viande en France entre 1950 et 2006.

Ces changements ont affecté les rapports hommes-animaux, qui sont devenus moins individuels, plus impersonnels, au point, parfois, d'entraîner du stress, tant chez les éleveurs que chez les animaux, soumis les uns comme les autres à la pression productiviste³.

L'évolution du phénomène « animaux de compagnie »

En France, le nombre de ces animaux a quasiment doublé en trente ans – ils sont aujourd'hui plus de 50 millions, dont 9 millions de chats et 8 millions de chiens –, comme a augmenté le nombre des foyers qui en

2. Ce néologisme indiquant la compassion active envers les animaux, par analogie avec « humanitaire », est dû à Ernest Hemingway (*Death in the Afternoon*, 1932).

3. Jocelyne Porcher, *Éleveurs et animaux, réinventer le lien*, PUF/Le Monde, 2002.

possèdent (53 %). Ce qui a changé aussi, c'est leur statut culturel : ils sont de plus en plus anthropomorphisés (c'est-à-dire perçus comme des humains) ; rien n'est trop beau ni trop cher pour eux – dans le budget moyen des ménages, la part des animaux de compagnie est égale à la part des transports en commun, avion et bateau compris ; ils font partie de la famille où ils sont traités comme des enfants (voire mieux qu'eux) et font même parfois, chez des personnes isolées, figure de substituts d'enfant ou de conjoint. Mais, loin d'être uniquement investis d'une fonction cathartique, de remède contre la solitude, ils font au contraire partie, avec la maison individuelle et le jardin, du « kit du bonheur parfait » de la famille française moyenne.

Le modèle dominant de l'animal de compagnie tend en outre à englober d'autres animaux : le cheval qui, depuis qu'il est passé de la sphère de l'utilitaire dans celle des loisirs, est devenu l'animal préféré des Français après le chien et le chat ; mais aussi la faune sauvage, à propos de laquelle se multiplient les documentaires animaliers montrant loups, ours, grands félins ou requins comme de paisibles et inoffensives créatures, que l'homme, diabolisé, ne cesse de persécuter sans raison.

La comparaison des types 1 et 2 fait apparaître une hiérarchisation très nette entre une élite animale – les animaux de compagnie – et une plèbe animale – les animaux de rente. Les premiers sont omniprésents et survalorisés avec ostentation, tandis que les seconds apparaissent d'autant plus marginalisés, dissimulés et ignorés qu'ils sont intensément exploités. L'écart est amplifié par une tendance historique à la miniaturisation des animaux de compagnie et à la mastodontisation des animaux de rente. Par un phénomène de compensation bien connu, l'amour que nous prodiguons aux uns a pour fonction de nous déculpabiliser du sort que nous réservons aux autres, c'est-à-dire à ceux que nous élevons à seule fin de les tuer pour les manger. Les animaux de compagnie se trouvent en quelque sorte investis d'une fonction rédemptrice. Et toute crise sur le front des animaux de rente entraîne une surenchère dans le traitement des animaux de compagnie : c'est dans la foulée de la crise de l'ESB (encéphalite spongiforme bovine) et de la fièvre aphteuse, au début des années 1990, où les télévisions montrèrent l'incinération de troupeaux entiers, qu'apparut le parfum pour chien *Ô my dog* et qu'eurent lieu les défilés de mode pour chiens de la styliste Marie Poirier, ainsi que le colloque au Sénat sur « Le chien citoyen »⁴...

4. Voir Jean-Pierre Digard, *Les Français et leurs animaux. Ethnologie d'un phénomène de société*, Hachette, coll. « Pluriel », 2005.

Les mutations de la mouvance animalitaire

Le monde de la protection animale constitue une nébuleuse complexe qui ne comprend pas moins de 280 associations⁵, des Amis du tourteau à la vieille et (pas toujours) respectable SPA fondée au milieu du XIX^e siècle. Le changement tient, ici, à trois phénomènes conjoints.

On note, en premier lieu, le glissement progressif de la notion de « *protection* animale » conçue comme un *devoir* de compassion de l'homme, à la notion de « *droits* de l'animal » et même, pour les militants les plus radicaux, à celle de « *libération* animale » au nom de l'« *antispécisme* ». Ces notions appellent d'emblée quelques commentaires. L'antispécisme est, on l'a vu, l'opposition au « *spécisme* », c'est-à-dire à l'attitude qui consiste à refuser aux autres espèces ce que l'on revendique pour la sienne. Selon ce principe, quiconque est, par exemple, opposé à la peine de mort pour les humains, se doit de refuser également l'abattage des animaux de boucherie, la chasse, la pêche, l'élimination des prédateurs, des rongeurs et des insectes nuisibles, des parasites, etc. La notion de spécisme est calquée sur celle de racisme pour l'espèce humaine. Or les deux notions n'ont rien de comparable : alors que le racisme tient son caractère monstrueux de la non-existence des races chez l'homme, le spécisme est absurde, de manière symétrique et inverse, parce que les espèces existent bel et bien, qu'elles ont un contenu biologique qui dresse entre elles des barrières génétiques infranchissables (sauf rares cas d'hybridation). L'antispécisme n'est donc rien d'autre qu'un choix philosophique, qui cherche à se justifier *a posteriori* par des arguments scientifiques mal compris ou volontairement falsifiés : homme et chimpanzé présentés comme presque semblables en vertu de leurs 98 % de gènes communs (en ignorant les 2 % de gènes qui ne sont pas communs, notamment les gènes clés, les plus importants), mot « animal » toujours employé au singulier pour mieux le poser en symétrique de l'homme (malgré l'existence de plusieurs dizaines de millions d'espèces animales, avec lesquelles il est inconcevable d'entretenir des rapports identiques), etc. Et quand, au prétexte que des animaux auraient de la « culture »⁶, les animalitaires ne voient que continuité entre les bêtes et les humains⁷, ils ne s'avisent pas que l'usage que les zoologues font du mot « culture »

5. Florence Burgat, *La Protection animale*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1997.

6. Frédéric Joulian, « Techniques du corps et traditions chimpanzières », *Terrain*, n°34, 2000, p. 37-54.

7. Georges Chapouthier, *Kant et le chimpanzé. Essai sur l'être humain, la morale et l'art*, Belin, 2009.

– pour désigner « tout ce qui, dans le comportement d'un animal, est acquis au cours de l'existence par imitation d'autres membres de la population, et non pas transmis génétiquement »⁸ – est fort éloigné de l'acceptation que lui donnent les sciences humaines et sociales.

Deuxième changement : la cause animalitaire est désormais activement défendue, soutenue, poussée auprès des autorités nationales et internationales par un *lobbying* à l'anglo-saxonne, extrêmement puissant, riche et organisé, ainsi, sur le terrain, que par des groupuscules radicaux hyperactifs, parfois très violents, au point d'être classés, aux États-Unis, comme la deuxième menace terroriste après l'activisme islamiste⁹.

Troisièmement et enfin, les sensibilités animalitaires sont d'autant plus visibles aujourd'hui qu'elles se propagent dans un tissu social et culturel majoritairement urbain, désormais coupé de ses racines rurales et de la culture animalière correspondante. Faute de résistance – à qui viendrait l'idée de militer en faveur de mauvais traitements des animaux ? –, l'idéologie animalitaire s'est peu à peu érigée en une sorte de « politiquement correct », non d'ailleurs sans entraîner une certaine schizophrénie entre, d'une part, une opinion publique plutôt bienveillante envers les animaux en général, assimilés aux animaux familiers, et, d'autre part, l'attitude des consommateurs qui ne sont nullement prêts à payer plus cher des produits d'animaux élevés autrement. En somme, l'astuce stratégique du lobby animalitaire consiste à s'autoproclamer porte-parole de la « majorité silencieuse » qui ne dément pas puisqu'elle est... silencieuse, et que, au fond, rien de tout cela n'entre dans ses préoccupations prioritaires qui sont le pouvoir d'achat, l'emploi, le logement, la santé. En réalité, il n'existe aucune preuve de l'existence d'une « demande sociale » d'amélioration du sort des animaux d'élevage¹⁰. Pour pallier l'indifférence de l'opinion publique, les militants animalitaires citent et commentent abondamment les philosophes, les écrivains, les penseurs qui, d'Aristote à Nietzsche, en passant par Schopenhauer et Heidegger, ont, d'une façon ou d'une autre, montré de la compassion pour les animaux ou de l'intérêt

8. Alain Dubois, « La notion de pollution biotique : pollutions faunistique, floristique, génétique et culturelle », *Bulletin de la Société zoologique de France*, vol. 133, n° 4, 2008, p. 357-382.

9. Cf. le roman policier très bien documenté de Jean-Claude Rufin, *Le Parfum d'Adam*, Flammarion, 2007.

10. Jean-Pierre Bourdon, « Recherche agronomique et bien-être des animaux d'élevage. Histoire d'une demande sociale », *Histoire et sociétés rurales*, n° 129, 2003, p. 221-239; Jean-Pierre Digard, « Le "bien-être" du cheval entre zootechnie, philosophie et anthropologie », in *30^e Journée de la recherche équine*, Les Haras nationaux, 2004, p. 117-122.

pour une revalorisation de leur statut¹¹. Les mêmes militants posent en principe que la prise en compte de la souffrance animale s'inscrit dans une conception politique démocratique et progressiste (position défendue notamment par Élisabeth de Fontenay). En revanche, aux philosophes qui viennent d'être évoqués, il est facile d'opposer d'autres penseurs qui, à l'instar de Platon, de Descartes, de Spinoza, de Rousseau ou de Kant, ont au contraire privilégié la mise en évidence et la célébration du « propre de l'homme ». Il est aisé aussi de montrer que l'empathie avec les animaux ne protège nullement des tentations réactionnaires, voire totalitaires : Hitler était végétarien et aucun régime politique n'eut une législation plus favorable aux animaux que le III^e Reich¹²... Enfin, on sait par expérience historique que la plus extrême méfiance s'impose dès lors qu'une minorité agissante se présente comme une avant-garde éclairée prétendant agir au nom d'une majorité silencieuse, fût-ce « pour son bien »... La prétendue « demande sociale » animalitaire n'est donc, en définitive, rien d'autre qu'une fiction, entièrement construite par les mouvements animalitaires eux-mêmes, à partir de bribes d'opinions, souvent contradictoires, glanées ici et là, sélectionnées selon des canons philosophiques et éthiques par définition discutables, et propres à susciter l'adhésion plus que la conviction.

102

LE LEURRE DU « JUSTE MILIEU »

Face à ces excès et à ces dérives, ne peut-on concevoir un « juste milieu » ? On pense ici à la préoccupation, très controversée¹³ mais devenue omniprésente, y compris dans les milieux de l'élevage, du « bien-être animal » (BEA).

L'histoire du BEA (traduction abusive de l'anglais *welfare*) montre que le succès de cette notion résulte dans une large mesure de la pression exercée par les mouvements animalitaires d'origine anglo-saxonne sur des institutions à vocation agronomique ou agricole fragilisées ou en tout cas inquiétées par des accusations de productivisme contre nature. Tel est le cas, par exemple, de l'INRA (Institut national de la recherche agronomique). Par souci de « communication » externe, à des fins de restauration de son « image », cet organisme a cru bon de se précipiter

11. Élisabeth de Fontenay, *Le Silence des bêtes*, Fayard, 1999.

12. Luc Ferry, *Le Nouvel Ordre écologique. L'arbre, l'animal et l'homme*, Grasset, 1992.

13. Arouna P. Ouédraogo et Pierre Le Neindre (dir.), *L'Homme et l'animal: un débat de société*, INRA Éditions, coll. « Un point sur... », 1999.

dans l'engrenage du BEA (c'est ainsi qu'à l'INRA tout programme de recherche concernant les productions animales doit comporter un volet BEA). Pourquoi cette précipitation est-elle imprudente ?

Du flou persistant...

D'abord, parce que le concept de BEA est entaché d'anthropomorphisme – certains militants parlent même du « bonheur » et de la « joie de vivre » des animaux¹⁴ –, qu'il échappe à toute définition scientifique et qu'il est par conséquent instrumentalisable à des fins extrascientifiques. Si le BEA correspond à un bon état de santé des animaux, cette notion n'est pas nouvelle : les éleveurs parlent depuis déjà fort longtemps d'animaux « en état » et aucun d'eux (à l'exception de quelques professionnels incompétents comme il en existe partout, ou en très grande détresse économique et/ou psychologique) ne serait assez inconséquent pour mettre sur le marché des animaux pas « en état » qu'il risque de mal ou de ne pas pouvoir vendre ! Si le BEA est plus ou autre chose, qu'est-ce que c'est ? Comment pourrait-on savoir en quoi consiste le bien-être animal – cf. le débat autour des notions, physiologique, de douleur et, psychologique, de souffrance – alors que les spécialistes de la santé humaine eux-mêmes ont renoncé à savoir ce qu'est le bien-être humain et ne parlent jamais que de « bien-traitance » des enfants, des vieillards et des malades dans les structures d'accueil correspondantes ? Cette notion de bien-traitance, qui se réfère à l'action exercée, paraît en effet infiniment préférable à celle de bien-être, qui se rapporte aux effets, difficiles à appréhender, présumés produits par l'action en question. Dans ce contexte d'incertitude, il faut une bonne dose d'inconscience, voire de cynisme, pour se préoccuper d'élaborer, par exemple en vue de labels de qualité de viandes, des critères de BEA pour le bétail européen – critères de satiété, de durée de sommeil, etc. – qui sont inconnus d'une bonne moitié de l'humanité.

103

... à l'imposture intellectuelle

La deuxième réserve tient à l'hypocrisie, à l'imposture même, qui consiste à présenter, ainsi que vient de faire un jeune et brillant philosophe, Jean-Baptiste Jeangène Vilmer¹⁵, le BEA comme l'expression d'un « juste milieu »

14. Anne-Marie Hasson, « Le point de vue d'une protectionniste », in Michel Picard, Richard Porter et Jean-Pierre Signoret (dir.), *Comportement et adaptation des animaux domestiques aux contraintes de l'élevage : bases techniques du bien-être animal*, INRA Éditions, 1994, p. 11-15.

15. Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, *Éthique animale*, préface de Peter Singer, PUF, 2008 ; du même, « La France est la lanterne rouge du bien-être animal », *Le Monde* 2, 6 septembre 2008, p. 28-31.

en matière de traitement des animaux. On ne peut s'empêcher de penser, en le lisant, au roman *La Petite Fille et la cigarette* de Benoît Duteurtre¹⁶, qui s'ouvre sur l'absurde et cruelle mésaventure survenue à Désiré Johnson, condamné à mort qui, le jour de son exécution, se voit refuser sa dernière cigarette au motif que le tabac est mauvais pour sa santé ! Une première réponse, salubre, a du reste été adressée à Jeangène Vilmer par un ancien directeur de l'École nationale vétérinaire d'Alfort et président du Comité national de réflexion éthique sur l'expérimentation animale¹⁷. Celui-ci rappelle : 1. que l'élevage reste une activité économique, soumise à des contraintes concurrentielles fortes ; 2. que, malgré ces contraintes, des progrès importants ont été accomplis en France et que notre pays n'a par conséquent pas de leçons à recevoir (sur le gavage des anatidés par exemple) de pays de l'Europe du Nord qui ne sont eux-mêmes pas si nets sur d'autres pratiques (telles que l'élevage des animaux à fourrure). Mais il y a plus : se réclamer, comme fait Jeangène Vilmer, à la fois du « juste milieu » et de Peter Singer, le théoricien de la libération animale, constitue au mieux un paradoxe, au pire un mensonge éhonté ! C'est, en tout cas, méconnaître ou tenter de dissimuler la *logique du toujours plus* qui caractérise les revendications animalitaires et qui les entraîne inévitablement dans une dérive extrémiste et antihumaniste. C'est ainsi que l'on a pu voir, aux Rencontres « Animal et Société » organisées au printemps 2008 par le ministère de l'Agriculture, la demande de BEA se muer en exigence d'inscription, dans le code civil, de « l'animal » en tant qu'« être sensible », intermédiaire entre les personnes et les biens, avec les conséquences juridiques et économiques que l'on imagine, puis en revendication de « droits de l'animal » conformément à la « Déclaration universelle des droits de l'animal » de 1978, cette obscène parodie de la Déclaration des droits de l'homme. Ailleurs, c'est la même logique qui pousse les « végétariens » (opposés à la consommation de viande) à devenir « végétaliens » (opposés à la consommation de tout produit d'origine animale), puis « véganiens » (opposés à tout élevage et utilisation d'animaux). C'est toujours la même logique qui conduit, enfin, l'antispécisme à mettre en accusation et à diaboliser l'homme, et à se muer ainsi en un spécisme antihumain.

Récemment, un chercheur de l'INRA¹⁸ a démontré que le mouvement

16. Fayard, 2005.

17. André Parodi, « Pas d'autoflagellation ! », *Le Monde* 2, 27 septembre 2008, p. 6.

18. Jean-Pierre Bourdon, « Recherche agronomique et bien-être des animaux d'élevage... », art. cit.

animalitaire est l'une des armes utilisées par le lobby agro-alimentaire anglo-saxon dans le cadre de la guerre commerciale qui oppose les agricultures du Nord et du Sud et dont l'un des champs de bataille est l'Union européenne et ses institutions communautaires (cf. les attaques sur le lait et les fromages au lait cru, sur la viande de bœuf aux hormones américain, de cheval et de « veau sous la mère », sur l'addition de graisses dans le chocolat, sur la fabrication du vin rosé par mélange de rouge et de blanc, etc.). En cédant aux sirènes animalitaires, l'INRA, établissement public de recherche agronomique français, fait donc le jeu de l'adversaire – adversaire au demeurant peu regardant sur les moyens qu'il mobilise.

DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

105

Au terme de l'examen de la situation caractérisée par les trois types de rapports hommes-animaux évoqués pour commencer – 1. les pratiques et les discours des professionnels des animaux, qui savent de quoi ils parlent, mais qui sont minoritaires ; 2. la vision d'urbains largement majoritaires, qui ont tendance à voir tous les animaux, y compris la faune sauvage, sous les traits de leurs animaux familiers ; 3. les discours idéalistes et culpabilisants, et l'activisme de militants animalitaires ultraminoritaires, mais qui contribuent à faire passer, aux yeux d'un public mal informé, les éleveurs pour des tortionnaires d'animaux et les autres pour des complices silencieux et passifs de la « barbarie » –, on comprend qu'il n'existe aucune raison objective d'accepter cette dernière posture, qui n'a déjà que trop fait parler d'elle, compte tenu de son caractère ultraminoritaire.

Un principe de réalité simple

Il y a au contraire une excellente raison de s'y opposer. Cette raison tient à un principe de réalité d'autant plus simple et fondamental qu'il est difficilement contestable : ce qui ne va pas dans le sens de l'intérêt de l'homme n'a aucune chance d'être retenu et de s'inscrire dans la durée. Ce principe est lui-même un corollaire de la supériorité de fait de l'espèce humaine par rapport aux autres espèces. Cette supériorité, résultat d'un processus d'évolution étalé sur quelque vingt-cinq millions d'années, n'est pas un credo créationniste, mais un constat scientifique. L'évolution n'est pas une théorie, mais un fait. Entre les animaux et l'homme, il y a certes une continuité biologique, mais aussi un saut cognitif. Que cela plaise ou non, même les plus « intelligents » ou les mieux

entraînés des chimpanzés ne connaissent pas et ne connaîtront jamais ni langage articulé, ni arts, ni sciences, ni érudition, ni philosophie, ni système politique construit¹⁹. Seule l'espèce humaine détient, en raison d'aptitudes qu'aucune autre espèce ne possède, la faculté de s'organiser, bien ou mal, mais consciemment, la faculté de se projeter dans le futur pour modifier, détruire ou sauvegarder son environnement. Seule l'espèce humaine peut se concevoir des droits et des devoirs, notamment vis-à-vis de la nature et des animaux.

106 En particulier, il faut résister à la conception pessimiste, partielle et partielle, de l'homme comme d'un éternel prédateur, grand destructeur de la biodiversité, que le « politiquement correct » animalitaire tend actuellement à diffuser. Certes, l'homme a beaucoup détruit, volontairement (par destruction inconsidérée d'animaux réputés prédateurs ou nuisibles) ou involontairement (par sa progression démographique même). Mais l'objectivité oblige à reconnaître qu'il a aussi beaucoup protégé (réserves, parcs naturels, etc.)²⁰ et même produit de la biodiversité (en créant de multiples races d'animaux domestiques).

La seule manière réaliste d'envisager la question de nos rapports aux animaux consiste donc à se poser la question suivante : qu'est-ce que l'homme (entendu comme espèce, c'est-à-dire au sens d'hommes actuels et futurs) a intérêt à faire ou à ne pas faire aux animaux ? La réponse à cette question est : changer ou améliorer ce qui peut l'être, certainement ; mais, tout aussi certainement, pas sur la base de positions défensives ou de questionnements imposés par la pression animalitaire.

Plus précisément, la protection que nous devons aux animaux (ou du moins à ceux qui ne représentent pas une menace avérée) découle d'un élémentaire devoir de solidarité envers nos descendants. Nous ne devons aucun droit aux animaux en tant qu'individus, sensibles ou non. La seule protection des animaux qui s'impose à nous, car la seule *vitale* à grande échelle et dans la longue durée, est celle qui concerne les *populations* animales, espèces naturelles ou races domestiques, dont la disparition entamerait la biodiversité dont notre avenir commun dépend en grande partie. À cet égard, il faut aussi savoir que la sauvegarde de la biodiversité passe par l'éradication de certains animaux, car une espèce protégée représente souvent un nuisible potentiel (cf. le cormoran, l'ibis

19. Jean-Michel Vidal et Jacques Vauclair, « Un animal politique autre qu'humain ? » *Epokhè*, n°6, 1996, p. 35-55 ; Laurent Cohen, *Pourquoi les chimpanzés ne parlent pas*, Odile Jacob, 2009.

20. Xavier de Planhol, *Le Paysage animal. L'homme et la grande faune : une zoogéographie historique*, Fayard, 2004.

sacré, le loup). Elle passe aussi par la boucherie chevaline sans laquelle les races de chevaux de trait seraient condamnées à disparaître à plus ou moins brève échéance.

Sur un autre plan, la situation des éleveurs est déjà difficile, leur métier particulièrement contraignant, leur niveau de vie en baisse. Faire en plus peser sur eux le soupçon de maltraiter leurs animaux est ignoble. Il importe au contraire de les soutenir contre ces attaques et de les aider à effectuer au mieux leur métier : le stress des animaux dans certaines conditions d'élevage est aussi le leur²¹. Et comme le reconnaît lui-même l'un des plus ardents avocats de la recherche sur le BEA, « une insistance trop exclusive sur le bien-être animal risque de compromettre le bien-être de l'éleveur²² ». Cela dit, la dénonciation des excès des uns ne doit pas faire oublier les excès des autres. L'homme n'a nul intérêt à maltraiter des animaux ni à leur imposer des conditions d'élevage ou de sélection (cf. la tendance aux « hypertypes » dans certaines races domestiques) contraires à leur bien-traitance à court terme et à la survie même de certains élevages intensifs à long terme : c'est nuisible à la santé animale comme à la santé humaine, y compris psychique ; c'est un signe d'incompétence et de manque de professionnalisme ; c'est économiquement contre-productif (à cet égard, certains élevages traditionnels ne valaient guère mieux que certains élevages industriels). Pour les animaux de compagnie, les méfaits de l'anthropomorphisme appellent un retour urgent au respect de ces animaux pour ce qu'ils sont dans leur réalité biologique et éthologique, et non dans les représentations que de trop nombreux maîtres s'en font. Les cibles principales sont donc moins les éleveurs professionnels que les détenteurs de chats et de chiens, pour faire comprendre à ces derniers que le statut d'animal de compagnie, le seul qu'ils connaissent, est un statut très particulier, qui ne saurait être étendu à tous les animaux, et un statut qui n'est pas toujours aussi enviable qu'ils le croient : traiter un animal pour ce qu'il n'est pas, par exemple en le regardant comme un substitut d'enfant, constitue une forme de maltraitance et une cause de troubles de comportement de plus en plus fréquentes – d'où l'éclosion, relativement récente, de la spécialisation de « vétérinaire comportementaliste ».

107

21. Jocelyne Porcher, *Éleveurs et animaux...*, op. cit.

22. Robert Dantzer, « Comment les recherches sur la biologie du bien-être animal se sont-elles construites ? », in Florence Burgat et Robert Dantzer (dir.), *Les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être ?*, INRA Éditions, 2001, p. 85-104.

Pusillanimités institutionnelles

Il y a donc beaucoup à faire, et le moins qu'on puisse dire est que ce qui est fait ne va pas souvent dans le bon sens. Alors qu'il conviendrait de privilégier les mesures incitatives et l'information du public, ce sont souvent des règlements, lois et dispositions répressifs qui sont adoptés, sous une pression animalitaire qui fait jouer des ressorts électoralistes – règlements, lois et dispositions que leur accumulation, leurs redondances et parfois leurs contradictions rendent souvent absurdes et inapplicables (cf. la loi sur les « chiens dangereux » qui, en visant certaines races, contredit le bon sens le plus élémentaire : tous les chiens sont potentiellement dangereux, et d'autant plus qu'ils sont plus gros).

108 Dans ce domaine, les organismes publics et professionnels sont investis de responsabilités particulières qu'ils n'assument pas toujours. Un exemple récent : à la suite d'un sondage de 2006 commandité par les Haras nationaux et la FIVAL (Fédération interprofessionnelle du cheval de sport et de loisir) qui montrait que les Français s'intéressent plus à la fréquentation du cheval qu'à l'équitation proprement dite – ce que les sociologues savaient déjà depuis longtemps²³ ! –, les Haras ont développé une campagne de communication sur le thème : « si l'on veut exploiter ce marché, il faut s'inscrire dans la stratégie de consommation porteuse du moment », c'est-à-dire produire du cheval de compagnie ! Même tonalité à l'INRA²⁴ : l'évolution du statut de l'animal, dans une société qui a perdu ses racines rurales et a pour unique référence l'animal de compagnie, va forcément « impacter » les pratiques d'élevage ; cette évolution imposerait donc de construire des concepts de bien-être animal intégrant la santé, d'élaborer de nouveaux systèmes d'élevage, de revoir le rôle de l'animal dans l'expérimentation animale, de construire un dialogue avec la société, etc. Ces faits illustrent bien la pusillanimité des instances dirigeantes de certaines filières animales, qui se laissent abuser par le discours animalitaire, au point de l'inclure dans une stratégie « marketing » et/ou de « communication ».

Osons une comparaison : imaginons que, constatant le gouffre qui sépare la culture des professeurs de lettres et celle des élèves des ZEP²⁵, le ministère de l'Éducation nationale décide d'enseigner désormais le

23. Jean-Pierre Digard, « Cheval, mon amour. Sports équestres et sensibilités “animalitaires” en France », *Terrain*, n° 25, 1995, p. 49-60.

24. *Productions animales*, vol. 21, n° 1, 2008, numéro spécial anniversaire : « 20 ans de recherches en productions animales à l'INRA ».

25. Cf. le film *Entre les murs* de Laurent Cantet, Palme d'or 2008 à Cannes.

« neuf-trois » au lieu du français dans les lycées et les collèges, et de remplacer Molière et Hugo par Doc Gynéco et NTM dans les programmes du secondaire. Ce serait évidemment absurde. C'est pourtant ni plus ni moins ce que les Haras nationaux et l'INRA suggèrent de faire : puisque le modèle animal dominant dans la société occidentale est celui de l'animal de compagnie, il faudrait transformer les animaux de rente en animaux dont la production et l'utilisation (si tant est qu'il soit encore possible d'« utiliser » de tels animaux) ne seraient plus régies que par les exigences de leur « bien-être » ou, plus exactement, de la représentation que les hommes s'en font (cf. certaines normes européennes récentes relatives au transport des animaux).

Il faut absolument rompre avec ce suivisme totalement démagogique : toujours tout aligner sur les attentes du plus grand nombre, surtout dans des domaines techniques très spécialisés comme les productions animales, revient à tirer tout et tout le monde vers le bas (méditer l'exemple de la « télé réalité »). Il faut au contraire ne pas craindre de dire la vérité, même si elle paraît à certains difficile à entendre (cf. la boucherie chevaline comme condition de la sauvegarde des races équinnes de trait). La vérité, en l'occurrence, c'est : 1. que les animaux domestiques, aujourd'hui en Europe occidentale, manquent moins de « bien-être » que de débouchés économiquement rentables et viables ; 2. que les débouchés, pour les animaux domestiques, ce sont des produits et des utilisations ; 3. qu'il ne saurait y avoir d'utilisation des animaux domestiques sans contraintes pour ceux-ci – ainsi, d'ailleurs, que pour les personnes qui les élèvent et les utilisent. Le but à atteindre est de diminuer ou de rendre supportables ces contraintes. Tout le reste n'est que littérature à l'eau de rose.

109

Faut-il s'étonner des dérives animalitaires et de l'influence qu'elles parviennent à exercer, contre toute logique, sur l'opinion publique, les médias et certains décideurs ? Non, car elles ne font que confirmer ce que les anthropologues, les psychologues et les neurobiologistes nous apprennent du fonctionnement du cerveau et de la formation de la pensée. Le cerveau humain est régi de telle sorte que nous ne percevons bien que les différences, les contrastes : nous ne nous amusons jamais mieux qu'après avoir beaucoup travaillé, nous ne ressentons vraiment le bonheur qu'après avoir connu le malheur, et les traumatismes eux-mêmes peuvent servir de tremplin pour rebondir (« résilience²⁶ »). De même, pour nous adapter à certaines situations, nous avons besoin d'effets de *compensation*

26. Boris Cyrulnik, *Un merveilleux malheur*, Odile Jacob, 1999.

– pour pouvoir continuer à tuer et à manger certains animaux sans culpabiliser, nous en surprotégeons d’autres (fonction rédemtrice des animaux de compagnie) – et/ou de phénomènes de *surréaction* consistant à tomber, comme l’on dit, « d’un excès dans l’autre » : surprotection des animaux succédant à leur surexploitation, parfums et défilés de mode pour animaux faisant suite aux bûchers de l’ESB et de la fièvre aphteuse. Dans cet organe à fabriquer du sens qu’est le cerveau, les émotions, qui sont spontanées, tendent à l’emporter sur le raisonnement, qui demande, lui, apprentissage, effort volontaire et vigilance constante²⁷. Corollairement, les émotions ne sont autorisées à s’exprimer pleinement que si elles s’insèrent dans un système de pensée et/ou si elles sont validées par une autorité ou un pouvoir reconnu. C’est pourquoi le débat sur le statut des animaux est pollué par les tentatives constantes des animalitaires pour justifier *a posteriori* des choix éthiques (antispécisme, végétarisme, etc.) par des arguments dits « scientifiques » (proximité génétique supposée de l’homme et des mammifères supérieurs, homologie entre le traitement des animaux et les rapports des hommes entre eux). Or une majeure partie de ce débat se trouverait vidée de sa substance si l’on voulait bien admettre que la science et la morale ne se situent pas sur le même plan. La science elle-même n’est pas « morale ». Ce qui relève de la morale, c’est l’usage que les hommes choisissent de faire des résultats scientifiques. Voilà, au fond, le vrai débat. Encore faut-il qu’il soit honnête et ne se fonde pas sur des discours purement idéologiques, revêtus ou non d’arguments faussement scientifiques.

27. Serge Larivée, « Croire : une tendance lourde », *Science... et pseudo-sciences*, n° 284, octobre 2008, p. 16.

R É S U M É

Trois types de rapports aux animaux caractérisent aujourd'hui la société occidentale : 1. des relations effectives d'élevage et d'utilisation d'« animaux de rente », qui sont le fait de professionnels (agriculteurs, éleveurs, etc.) devenus minoritaires dans la société française ; 2. des relations effectives, à dominante affective, avec des « animaux de compagnie », fait d'amateurs, majoritaires ; 3. des relations fictives, imaginées et conçues comme un idéal à atteindre par des militants « animalitaires » ultraminoritaires mais hyperactifs, qui se présentent indûment comme les porte-parole d'une majorité silencieuse, réussissant ainsi à abuser certains établissements publics, médias et décideurs. En réalité, il n'existe aucune raison objective de céder aux pressions animalitaires, qui reposent sur une imposture intellectuelle consistant pour l'essentiel à donner des apparences scientifiques à des choix purement éthiques.